

VIOLATIONS ET ATTEINTES AUX DROITS DE L'HOMME

Figure 1. Nombre de violations par territoire

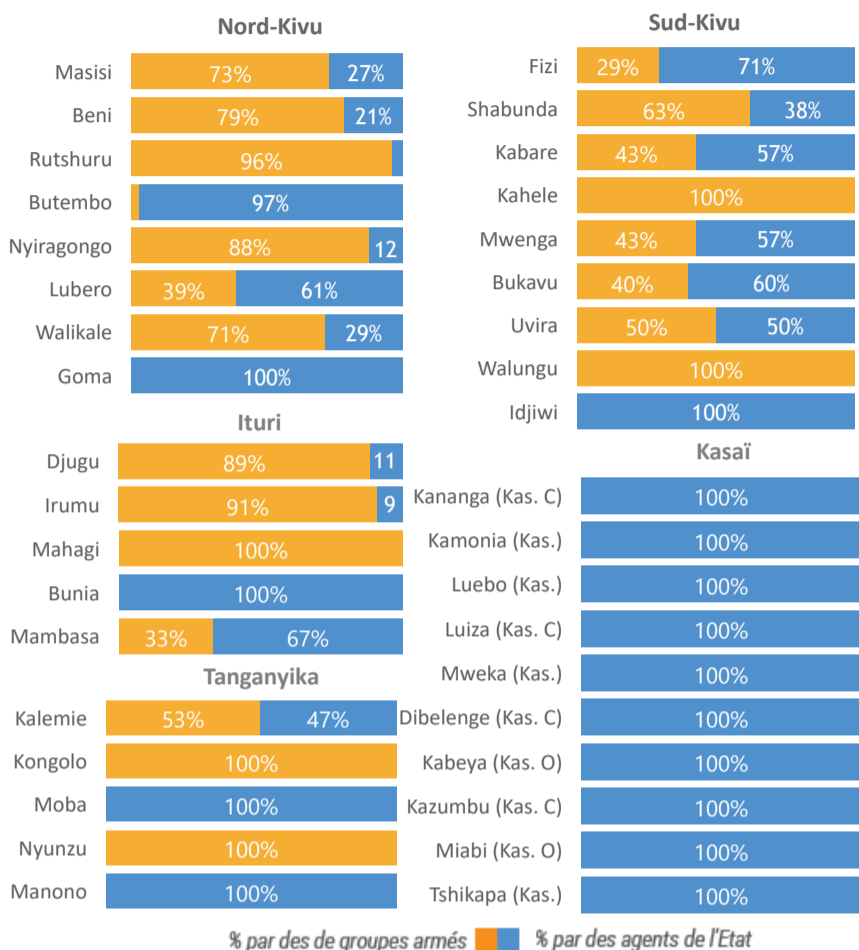
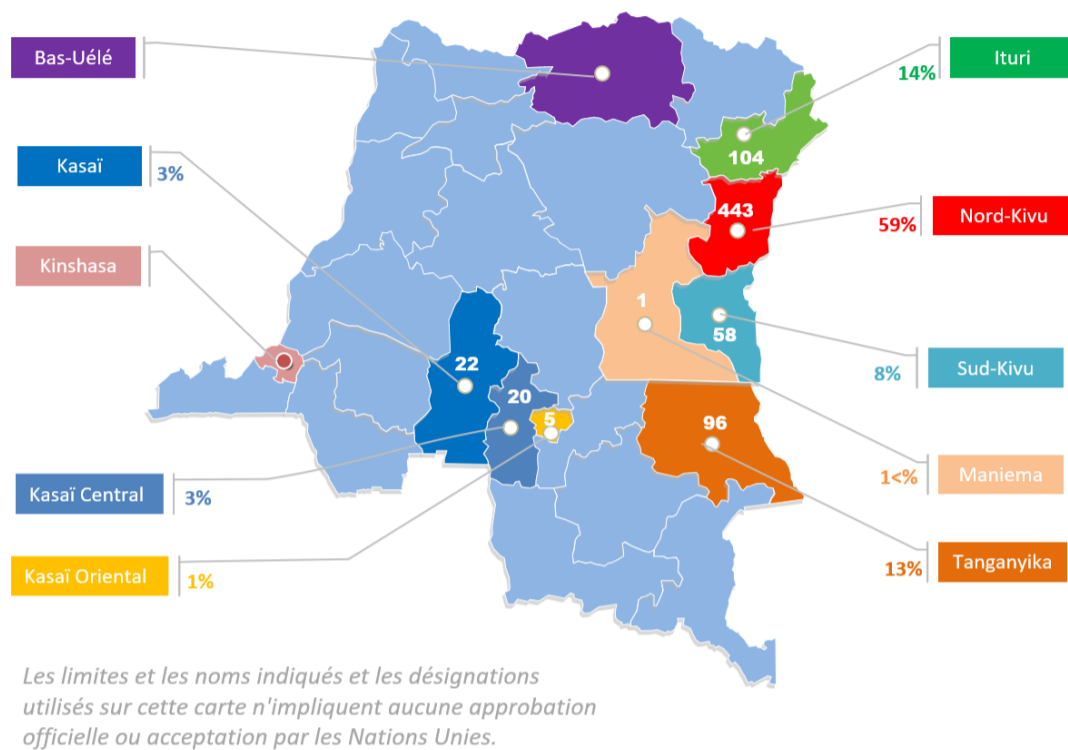


Figure 2. Nombre de violations par province



Figures 3/4. Évolution trimestrielle du nombre de violations des droits de l'homme / Proportion de violations par auteur présumé

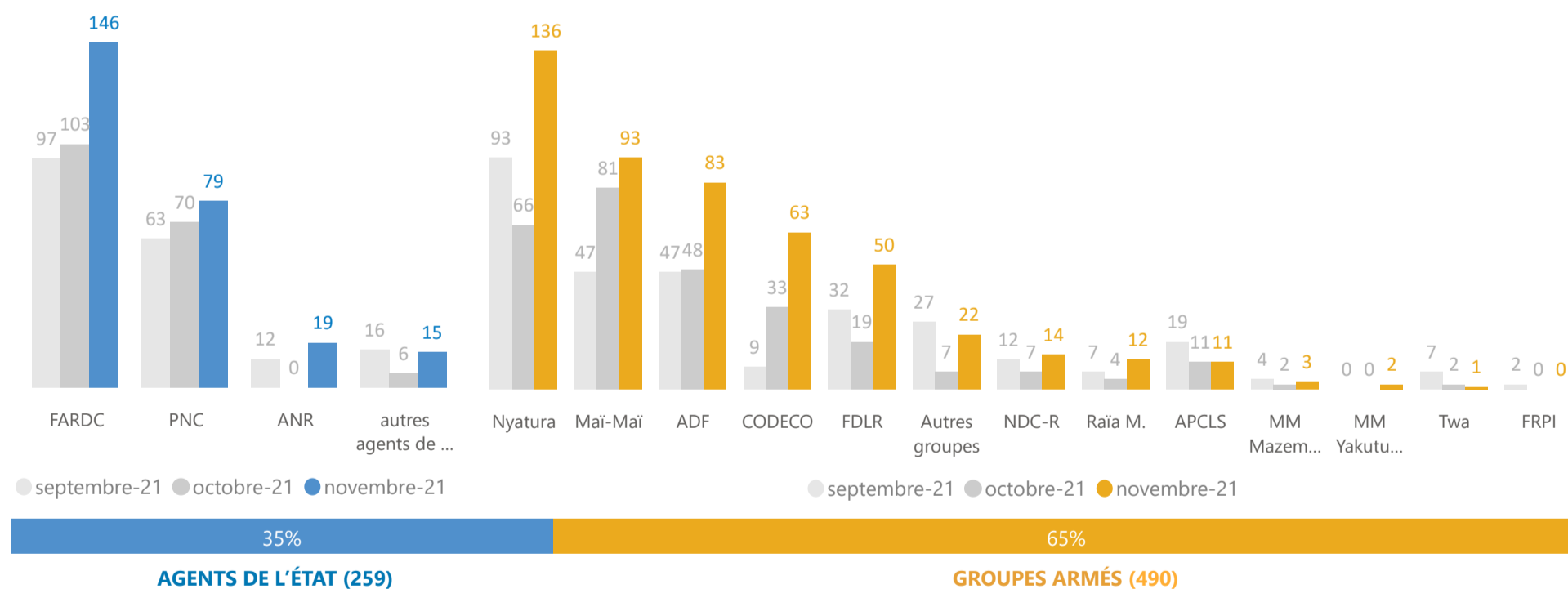
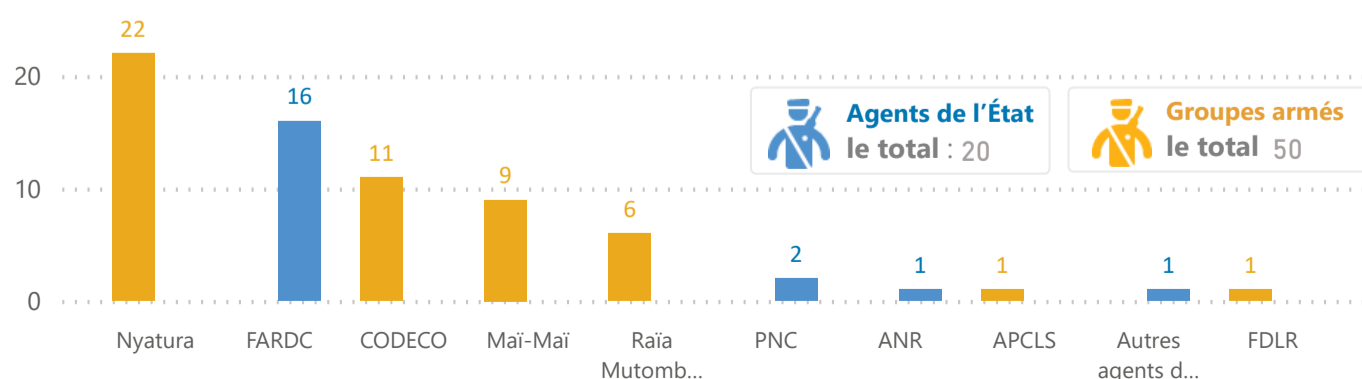


Figure 5. Nombre de victimes adultes de violences sexuelles liées au conflit par auteur

Les provinces concernées dans cette section sont déterminées par le groupe de travail MARA qui rapporte à la RSSG chargée des questions relatives aux violences sexuelles commises en période de conflit. Il s'agit en 2021, des provinces ci-dessus ainsi que le Haut-Katanga, le Lualaba, le Haut-Lomami et la Tshopo.



VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME

Figure 1. Par auteur présumé

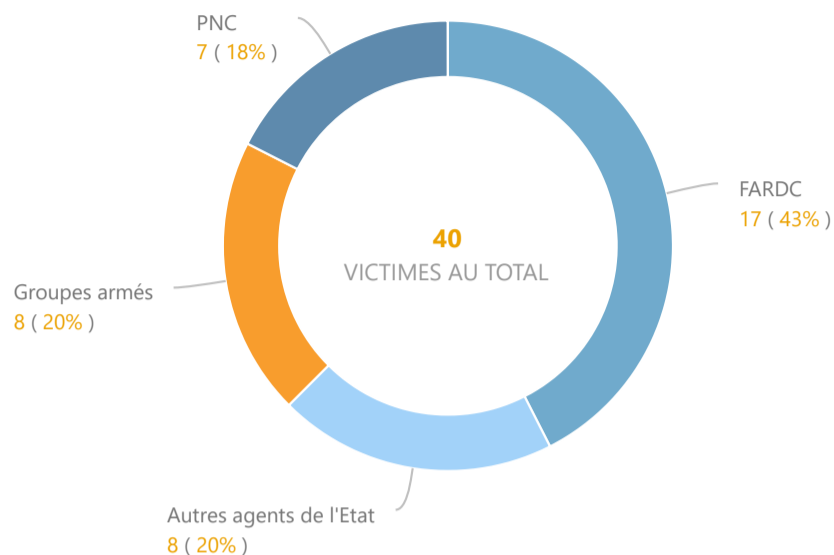


Figure 2. Victimes par catégorie

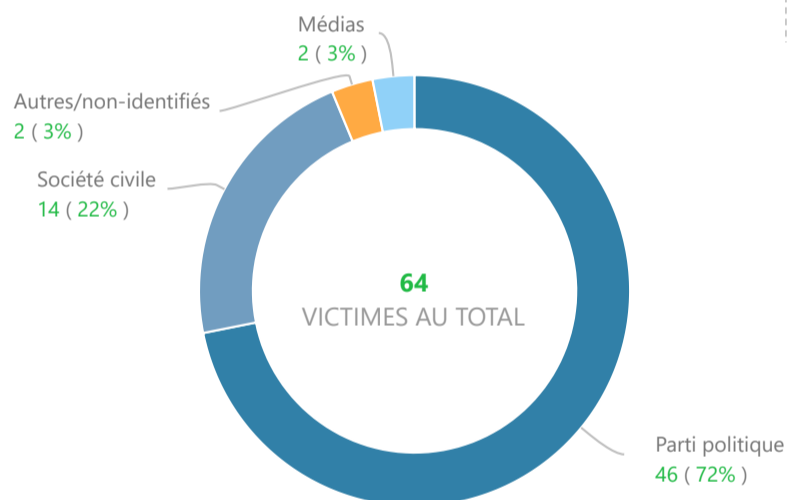
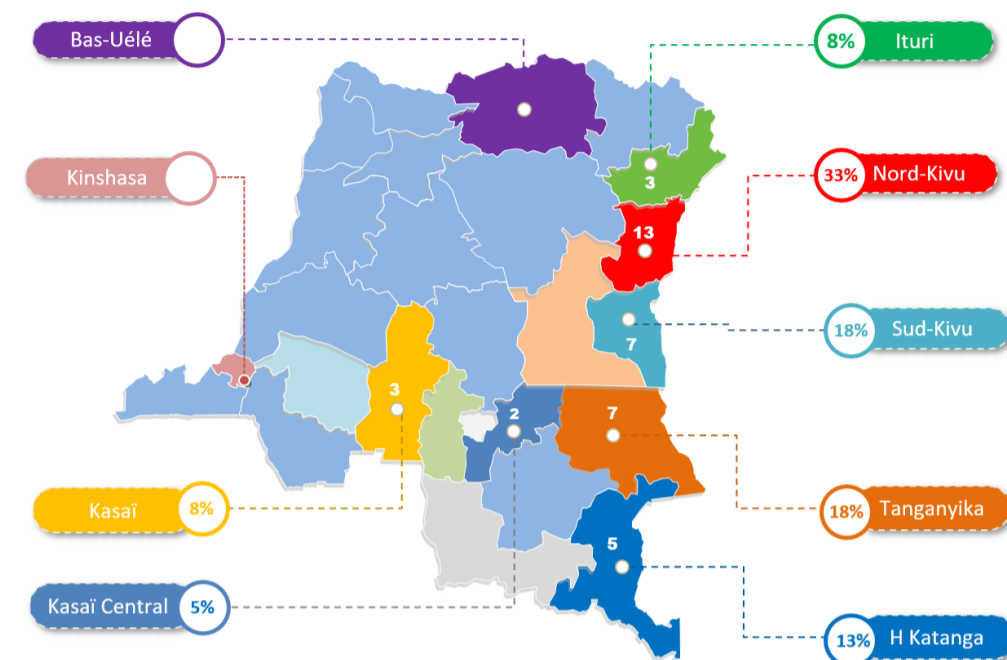


Figure 3. Nombre de violations par province



Les limites et les noms indiqués et les désignations utilisés sur cette carte n'impliquent aucune approbation officielle ou acceptation par les

TOTAL DES VIOLATIONS DOCUMENTÉES



TOTAL DES VIOLATIONS DOCUMENTÉES

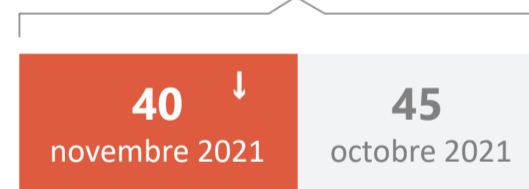
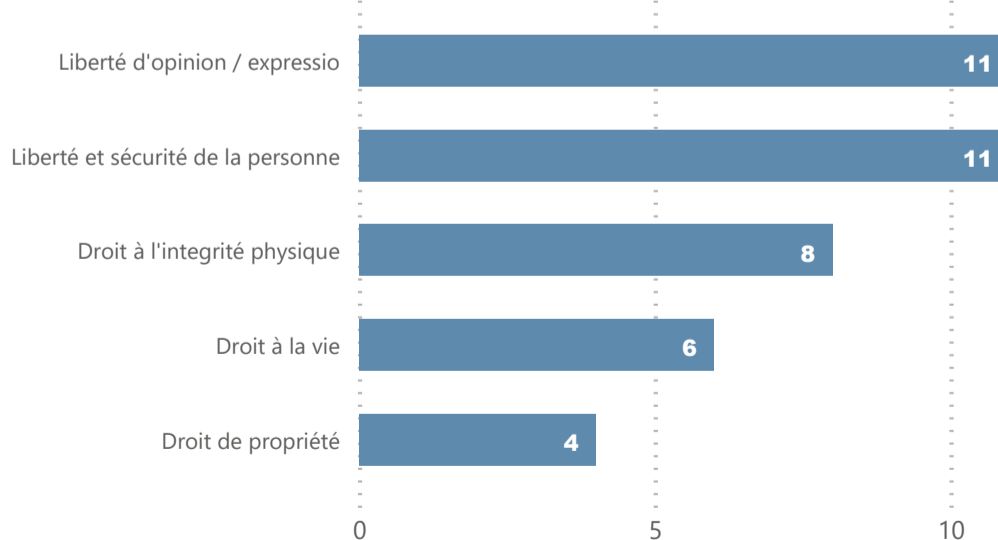
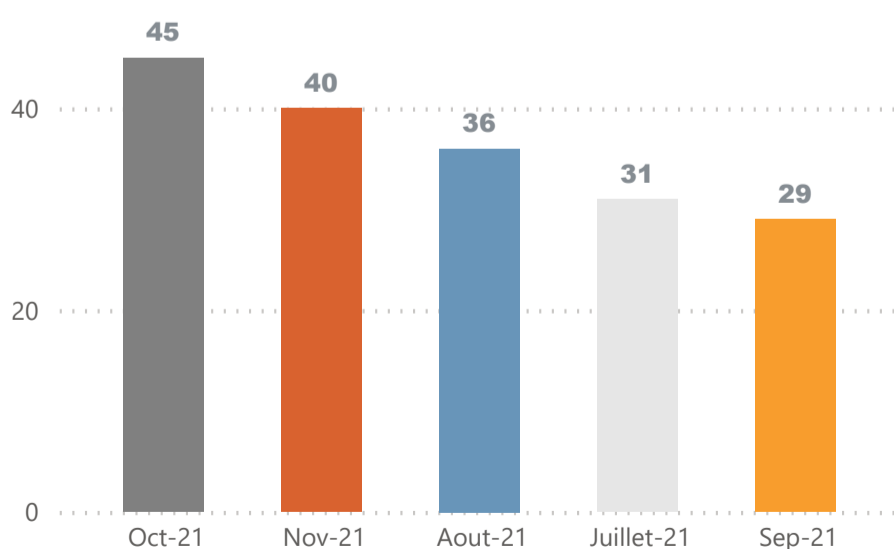


Figure 4. Évolution mensuelle des violations des droits de l'homme documentées

Total des violations documentées



Les chiffres mentionnés dans cette fiche d'information ne reflètent pas un aperçu complet des violations des droits de l'homme en RDC: ils ne concernent que les cas documentés et vérifiés par le BCNUDH selon la méthodologie et les normes du HCDH. Les statistiques sur le nombre de violations déclarées peuvent augmenter ou diminuer au cours d'une période donnée en raison de nombreux facteurs indépendants du contrôle et / ou de la connaissance du BCNUDH et doivent donc être utilisées avec prudence.